

DES MÉDECINS MUTILENT DES PERSONNES EN SOUFFRANCE

Le Front Féministe international¹ interpelle le Ministre de la Santé et des Services sociaux

Monsieur le Ministre,

Au Canada, l'article 268 du Code criminel interdit les mutilations, notamment sexuelles². Pourtant, aujourd'hui, des médecins retirent des organes sains à des personnes qui le demandent.

Des adolescentes³ et des jeunes femmes, qui déclarent « se sentir hommes », se font enlever les seins par des chirurgiens (elles peuvent le faire à partir de l'âge de 16 ans au Québec). Ces chirurgiens effectuent aussi des ablations d'utérus et d'ovaires, ainsi que des phalloplasties (création d'un « pénis » constituée de peau prélevée sur l'avant-bras ou la cuisse). Chez des hommes qui le demandent, sont pratiquées des amputations du pénis et des créations d'orifices artificiels appelés « vagins ».

Des médecins, dont les noms s'échangent sur les réseaux sociaux, prescrivent ou renouvellent des traitements hormonaux qui entraînent une dépendance à vie et des séquelles. Or, ces traitements n'ont été validés par aucune autorité scientifique, sanitaire ou médicale, et n'ont reçu, pour cette indication, aucune autorisation de mise sur le marché.

Ici au Québec, une simple lettre d'une personne détentrice d'une maîtrise en psychologie ou en travail social⁴ s'avère suffisante pour « prouver » la dysphorie de genre de la jeune mineure et la référer à une clinique d'affirmation du genre pour des consultations médicales visant la transition. Pour certains jeunes, l'utilisation d'inhibiteurs d'hormones bloquant le développement normal de la puberté peut se faire dès le début de la puberté (stade II de la classification de Tanner). Il est impossible de parler du consentement éclairé d'un enfant de 11 ans, en particulier à des traitements médicaux ayant des conséquences lourdes à long terme (entre autres, sur la croissance du cerveau, des os, des organes génitaux, sans oublier les risques d'infertilité et d'anorgasmie).

Bloqueurs de puberté, traitements hormonaux et chirurgie peuvent provoquer des dommages irréversibles chez des personnes en souffrance, qui ont avant tout besoin d'une aide psychothérapeutique.

Depuis 2016 au Québec, il est possible de faire changer la mention de sexe sur les papiers d'identité de personnes mineures (à partir de 14 ans). Pourtant, selon les données internationales, outre les lesbiennes et les gays (majoritaires parmi ces jeunes « en transition »), la proportion d'adolescentes autistes (plus d'un tiers) est bien plus importante que dans la population générale; ces jeunes particulièrement fragiles souffrent d'anxiété sociale ou de dépression; certaines rejettent la féminité et le sexe féminin, car ce sont des signes d'infériorité dans notre société; elles confondent leur neuro-atypisme avec une transidentité.

Dans plusieurs pays européens (Royaume-Uni, Suède, Finlande, Norvège), les responsables politiques ont pris la mesure du danger et adopté des dispositions indispensables pour protéger les personnes mineures. **Qu'attend le Québec pour agir?**

Alors que le nombre de personnes qui demandent à changer de sexe a énormément augmenté depuis les dernières années, et que leur profil s'est radicalement modifié (auparavant en majorité des hommes adultes, aujourd'hui surtout des jeunes femmes et des adolescentes⁵), **l'inaction des services du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le silence du Collège des médecins relèvent de la non-assistance à personnes en danger.**

Les médecins doivent respecter leurs obligations de prudence et de respect de l'intégrité du corps. Le respect du Code de déontologie des médecins impose que tout acte médical doit procéder d'une démarche diagnostique rigoureuse et conditionnelle à l'obtention d'un consentement libre et éclairé, ce qui est très difficile à obtenir de la part de personnes mineures.

Une décision aussi lourde de conséquences qu'un traitement hormonal ou une opération ne devrait être prise que par **un comité de médecins, en milieu hospitalier, avec un délai de réflexion imposé**. En outre, pour accompagner ces jeunes en souffrance, il est indispensable d'accompagner la personne mineure dans une démarche thérapeutique afin de poser le meilleur diagnostic sur l'origine de sa dysphorie de genre.

Demain, quand surviendront des complications dues à ces interventions médicales abusives, quand on reconnaîtra que le consentement à ces traitements hormonaux et à ces opérations n'était ni libre ni éclairé, quand des procès pour abus de faiblesse seront intentés à des médecins⁶, il sera trop tard.

Monsieur le ministre, devant ce scandale sanitaire, qui s'amplifie chaque jour, nous vous demandons d'agir, comme ont déjà su le faire des pays européens. De nombreuses personnes vulnérables sont en danger, ce qui cause des souffrances importantes à leur famille.

Face au mal-être de tant de jeunes qui croient trouver dans ces mutilations et dans ces traitements hormonaux la solution à leurs problèmes, et qui sacrifient leur santé avec la complicité de médecins, **PDF Québec et le Front Féministe attendent de vous une réponse qui soit à la hauteur de cet enjeu de santé publique.**

Michèle Sirois, Présidente
Alexandra Houle, Coordonnatrice
Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec)
438-394-8135
pourlesdroitsdesfemmes@pdfquebec.org

¹ **Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec) fait partie du Front féministe**, un organisme international de défense des femmes et qui regroupe plus de 400 associations situées dans sept pays. Voir <https://www.front-feministe.org/> et le manifeste du Front féministe <https://www.front-feministe.org/manifeste.html>

² Article « 268 (1) Commet des voies de fait graves quiconque blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger. »

³ <https://www.grsmontreal.com/fr/questions-frequentes/14-mastectomie.html>

⁴ <https://transitionner.info/chirurgies-daffirmation-du-genre/>

⁵ Les populations transgenre et non binaire au Canada : Outils de visualisation des données, (recensement 2021), <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2022021-fra.htm>

⁶ Comme à ceux du Tavistock Hospital de Londres contre lequel des centaines de familles ont porté plainte.